



14ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 103850 | De M. Frédéric Lefebvre (Les Républicains - Français établis hors de France) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Budget et comptes publics | | Ministère attributaire > Action et comptes publics |
| Rubrique > traités et conventions | Tête d'analyse > convention fiscale avec les États-unis | Analyse > retraités. réglementation. |
| Question publiée au JO le : 11/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget et des comptes publics sur les obligations déclaratives des retraités ayant réalisé leur carrière en France et aux États unis d'Amérique. Certains retraités perçoivent des pensions de retraite du régime français de retraites, mais aussi du régime américain du fait de leurs activités aux États unis d'Amérique à la fin de leur carrière. Il lui demande de lui préciser les obligations déclaratives de ces personnes et de lui détailler les formalités à accomplir pour ces personnes.